

PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UN PARC DES ÉNERGIES RENOUVELABLES A PARTIR DES DECHETS MENAGERS



LOCALISATION

Situé à environ 14 km à l'Est de Djibouti, le site du projet PER est accessible par la Route nationale RN2 en direction de Loyada à la frontière de Somaliland.

Les principales occupations du terrain comprennent sommairement :

Au Nord : la route nationale N2 puis le centre de quarantaine de Damerjog, le port animalier et La zone de libre-échange industrielle comprenant un terminal gazier, une usine de gaz naturel liquéfié (GNL) et une usine de cigarette puis plus au Nord-ouest la réserve naturelle de DECAN

A l'ouest : les palmeraies de Damerjog puis le village de Damerjog dans un rayon de 4,5 Km

Au Sud : le second centre de quarantaine de Damerjog dédié au soin des camélidés puis une nouvelle zone de développement agricole

A l'Est : une future zone d'activité économique



NATURE DU PROJET

La société CREC-DJB S.A.S appartenant à la société américaine CREC-DJB LLC, basée à Colorado aux Etats-Unis d'Amérique. Son capital est détenu à 100% par la société mère créée par Joe Yavorski

CREC-DJB S.A.S souhaite mettre en place dans la localité de Loyada, un Parc d'Énergies Renouvelables (PER) qui produira de l'électricité d'une capacité de 40 MW à partir des Déchets Solides Municipaux (DSM).

DESRIPTIF DU PROJET

Ce projet a fait objet d'offre spontanée qui a été soumise par l'investisseur. Le terrain de 12,43 ha sur lesquels va être édifié le projet PER appartient à la collectivité de Damerjog de la Région d'Arta. Ce projet s'intègre parfaitement à la politique énergétique du gouvernement qui est basée sur une stratégie ambitieuse visant à développer une énergie 100% verte



AUTORITE CONTRACTANTE

Ministère de l'Energie chargés des Ressources Naturelles et l'EDD

POINT FOCAL

Cellule PPP Direction de l'Energie, EDD

TYPE DE PPP ENVISAGE

Concessions

RESULTATS ATTENDUS

- 1 La production de 42 MWh d'électricité renouvelable dont 35 seront vendus à l'EDD.
- 2 La production du biodiesel pour les groupes électrogènes
- 3 L'élimination de tous les déchets et les pneus de la République de Djibouti
- 4 La création de centaines d'emplois locaux sur le site
- 5 L'élimination des frais liés à l'enfouissement des déchets
- 6 La Réduction des émissions de GES

STRUCTURATION

Le 30 décembre 2019, l'Autorité Contractante a reçu une offre spontanée présentée par CREC-DJB S.A.S pour développer, construire, posséder et exploiter un parc d'énergies renouvelables (PER) dans le sud-est de Djibouti dans la région de Loyada en vertu de l'article 33 de la Loi n°186/AN/17/7ème L (« Loi PPP »).

Une Offre Spontanée est décrite par la Loi PPP comme une proposition adressée par un opérateur économique de sa propre initiative à une Autorité Contractante en vue de conclure un PPP et répondant à certaines conditions. À cet égard, l'opérateur économique doit remplir les conditions particulières, qui comprennent,

(1) un projet innovant, (2) le financement du projet robuste et principalement privé supérieur, (3) des engagements de performance de l'opérateur et (4) un projet qui induit des emplois et qui prévoit un niveau de sous-traitance des opérateurs nationaux.

Suite à la soumission de l'offre spontanée, l'Autorité Contractante a procédé à une analyse détaillée et a préparé un rapport d'évaluation préalable contenant une étude des aspects techniques, environnementaux et financiers du projet. Une analyse approfondie des risques afin d'identifier, de répartir et d'atténuer les risques du projet, a également été réalisée.

La DGPPP a donné son avis sur ledit rapport avant son approbation par le Conseil des ministres par le biais du **Décret N°2020-085/PR/MERN**.

Par la suite, les parties sont dans la phase de transaction des termes de contrat de vente et achat d'électricité (PPA) entre EDD et CREC et un contrat d'achat du flux de déchets. Le contrat négocié régira notamment les modalités de paiement, plus particulièrement l'obligation pour EDD d'acheter l'électricité produite par le CREC au cours de ses activités. Actuellement, le projet est en cours de transaction.

